Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRUIT D'UNE ÉTROITE COLLABORATION CANTON-VILLE-CONFÉDÉRATION

Des conditions-cadre pour les fédérations sportives internationales

Le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et la Confédération ont étroitement collaboré afin d'élaborer des conditions d'accueil favorables pour les fédérations sportives internationales qui souhaiteraient s'implanter dans le Canton de Vaud.

Ces conditions-cadre ont été présentées aux fédérations lors d'une manifestation qui s'est tenue aujourd'hui au Palais de Beaulieu en présence du Conseiller fédéral Samuel Schmid, du président du CIO Jacques Rogge, du Conseiller d'Etat Claude Ruey et du syndic de Lausanne Daniel Brélaz. Elles offrent des allégements et des simplifications administratives dans le cadre légal actuel.

L'accueil professionnel et l'implantation durable des Fédérations sportives internationales en pays de Vaud constitue l'un des objectifs majeurs du gouvernement vaudois, tant en matière de relations extérieures que de sport. Bien plus qu'un simple rattachement géographique, il s'agit d'offrir aux Fédérations sportives internationales un lieu propice à leur croissance et à leur rayonnement.

De ce point de vue, notre canton ne manque pas d'atouts. Canton sportif - près d'1/5 des habitants sont affiliés à 1500 clubs sportifs dans un très dense réseau associatif - il dispose d'équipements complets favorisant une pratique intense et épanouissante du sport. Les Fédérations internationales contribuent non seulement à la vie sportive de notre région, mais également à son rayonnement et à son économie (à titre d'exemple, les 18 FIS installées dans le canton et le CIO représentent environ 500 emplois).

L'élaboration de ces conditions-cadre fait partie des éléments de la politique d'accueil des organisations internationales sportives que le canton développe depuis quelques années en appui des actions conduites par la Capitale Olympique. Plus récemment, dans son concept pour une politique du sport en Suisse, le Conseil Fédéral lui-même a précisé sa volonté de favoriser l'implantation des fédérations internationales dans notre pays. Ces conditions-cadre traitent de questions relatives à l'entrée en Suisse, aux autorisations de séjour et de travail, aux douanes, à l'acquisition d'immeubles, ainsi qu'à la fiscalité et, plus particulièrement, aux impôts directs et à la TVA. Elles sont présentées sur un site Internet (www.ifsports-guide.ch) et sur un CD-ROM à l'intention des fédérations.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 janvier 2002

Vaud : Claude Ruey, conseiller d'Etat, 021 316.40.62 ou 079 310.84.27 Lausanne : Daniel Brélaz, syndic, 021 315.25.50 Confédération : Claude Gerbex, responsable communication, 031 324.88.75